

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
16e séance
tenue le
mardi 19 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SÉANCE

Président : M. NICULESCU (Roumanie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, ET MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIÈME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES
- e) MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LA QUESTION DE LA CONVOCATION D'UNE CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT QUI ABORDERAIT LES QUESTIONS LIEES AUX MIGRATIONS
- g) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.16
15 avril 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

En l'absence du Président, M. Niculescu (Roumanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 05.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL (suite) (A/54/56, A/54/97-E/1999/52, A/54/170, A/54/171-E/1999/111 et A/C.2/54/5)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, ET MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/54/389)
- b) APPLICATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (A/54/8 et A/54/322)
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (A/54/408)
- e) MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LA QUESTION DE LA CONVOCATION D'UNE CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT QUI ABORDERAIT LES QUESTIONS LIEES AUX MIGRATIONS (A/54/207 et A/C.2/54/2)
- g) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (A/54/94-S/199/518 et A/54/328)

1. Mme VARGAS (Costa Rica), se référant au sous-point e), déclare que le Costa Rica est un pays qui attire les immigrants car la démocratie et la paix règnent dans le pays et car les indices de développement humain sont satisfaisants, et aussi parce que la Constitution du pays accorde aux étrangers qui vivent sur le territoire national les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Costa-riciens.

2. Traditionnellement, le Costa Rica a été un pays d'accueil d'immigrants car il considère que les personnes qui abandonnent leur patrie et leur foyer ont de très bonnes raisons de le faire et qu'il est très difficile de s'accoutumer à un environnement nouveau. Sur une population de 3,5 millions d'habitants, plus d'un demi-million sont des immigrants, chiffre extraordinairement élevé.

3. Comme le Costa Rica accueille des vagues d'immigrants chaque fois qu'il se produit une tragédie par suite de crises politiques ou économiques ou de catastrophes naturelles, il est urgent que la communauté internationale vienne en aide au pays au moyen d'investissements, d'une aide humanitaire et d'activités génératrices d'emplois pour qu'il soit possible de fournir des services de santé et d'éducation, des logements et du travail aux immigrants, lesquels, si leurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits, se dirigeront vers tout autre pays où ils puissent survivre. Telle est la nouvelle approche qui doit être appliquée au problème des migrations : il faut aider les pays d'accueil pour qu'ils puissent fournir aux immigrants les emplois et les services dont ceux-ci ont besoin.

/...

4. M. TCHOULKOV (Fédération de Russie), se référant au sous-point e) de l'ordre du jour, fait savoir que la Russie appuie la proposition tendant à convoquer une conférence des Nations Unies sur les migrations et le développement car cela permettrait d'aborder la question dans une optique mondiale. Cette conférence, qui pourrait être organisée sur le modèle de la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, devrait adopter une approche large et exhaustive et aborder toutes les questions liées aux migrations, par exemple la coordination des politiques, l'harmonisation des lois et l'assistance aux immigrants. En particulier, elle devra prendre en considération la situation des différentes catégories d'immigrants. Les conclusions de la conférence devraient être reflétées dans une déclaration et dans un programme d'action qui pourraient être élaborés par un comité appuyé par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. La Fédération de Russie est disposée à participer à tous les aspects des travaux préparatoires, lesquels devront tenir compte des intérêts des Etats les plus affectés par les migrations.

5. En ce qui concerne le sous-point b), la Fédération de Russie appuie la résolution adoptée par la Commission des établissements humains à sa dix-septième session au sujet des principaux éléments de la réforme du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), considérant que celui-ci doit être une instance internationale dynamique dotée d'une structure administrative plus efficace et plus transparente. Il faut promouvoir l'harmonisation et la coordination de ses activités et faire en sorte qu'il collabore avec les autres organismes compétents afin de formuler des programmes conjoints. La Fédération de Russie espère que la mise en oeuvre de cette résolution permettra de formuler des recommandations concrètes à propos du développement durable des établissements humains dans le contexte socio-économique des pays de l'Europe centrale et orientale.

6. M. ESCANERO (Mexique), se référant au sous-point e), considère que l'adoption d'une approche intégrée tenant compte des causes des migrations, de leurs manifestations et de leurs conséquences contribuerait à renforcer le dialogue et la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement. Aussi le Gouvernement mexicain appuie-t-il la tenue d'une conférence des Nations Unies sur la question, dont l'un des principaux objectifs pourrait être de faciliter un dialogue politique de haut niveau pour resserrer la coopération internationale, notamment sous ses différentes formes régionales.

7. Pour garantir le succès, il faudrait mener à bien un solide processus préparatoire englobant tous les aspects de fond de la question. Il importe d'identifier l'ampleur du problème, de recenser les similitudes et les différences entre les phénomènes migratoires dans le monde entier et de définir les catégories de migrations qui devraient être examinées par la conférence. Celle-ci ne devrait en effet examiner que les courants migratoires autres que les courants de réfugiés et de personnes déplacées.

8. La délégation mexicaine est donc favorable à un processus graduel qui devrait être appuyé par des études techniques tenant compte des spécificités et

/...

des courants migratoires dans les différentes régions du globe. Ce processus devrait être mené à bien avec des commissions régionales, des organes intergouvernementaux compétents et des organisations non gouvernementales pour définir avec précision le mandat de la conférence et déterminer quels devraient être les résultats concrets de celle-ci.

9. M. KA (Sénégal), se référant au sous-point e), déclare que les causes et l'ampleur des migrations internationales actuelles, les conditions dans lesquelles vivent les migrants dans les pays d'accueil et le retour de ces derniers dans leur pays d'origine constituent des questions qui appellent une action coordonnée à l'échelle mondiale.

10. Lorsqu'elle a envisagé la possibilité de convoquer une conférence sur les migrations internationales et le développement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/189, a confirmé qu'il était urgent d'aborder la question dans une approche globale et intégrée. En outre, étant donné les relations complexes qui existent entre le développement et les migrations internationales, il faudrait examiner les causes de ce phénomène, qui se ramènent toutes au sous-développement. Le Sénégal, qui est membre de l'Organisation internationale pour les migrations et Partie aux Conventions internationales relatives aux mouvements internationaux de population, appuie la tenue de cette conférence et espère que celle-ci sera une occasion d'examiner non seulement les mouvements volontaires de population mais aussi les déplacements forcés, indépendamment d'autres questions fondamentales liées au développement et aux situations humanitaires.

11. Bien que les migrations internationales puissent avoir pour motivation un désir d'épanouissement économique et social, elles sont souvent dues à des crises, à des persécutions ou à des violations massives des droits de l'homme. Il s'agit là d'un problème fondamental qui devrait être abordé lors de la conférence, vu que l'on ne peut pas parler de développement en l'absence de paix et de protection des droits de l'homme. Un autre aspect qu'il faudrait examiner est celui des conditions dans lesquelles vivent les immigrants dans les pays d'accueil étant donné qu'en dépit de l'existence de principes et de normes universellement reconnus, ils continuent d'être victimes de mauvais traitements, de manifestations de xénophobie et de mesures discriminatoires de tous types. Il importe de garantir et de sauvegarder leurs droits dans toutes les circonstances, même s'ils sont en situation irrégulière.

12. La conférence pourrait aussi être le point de départ d'une campagne de sensibilisation mondiale sur l'apport économique, culturel et social des migrants aux pays d'accueil. Cette campagne, qui devrait se poursuivre par un effort d'éducation à longue échéance, aiderait aussi à intégrer les migrants à la société du pays d'accueil.

13. La question des migrations internationales concerne aussi bien les pays d'origine que les pays de transit et d'accueil. Il faut trouver un dénominateur commun qui permette de renforcer le ciment d'une société civilisée qui respecte intégralement les normes et valeurs universellement reconnues.

14. M. HONNINGSTAD (Norvège) considère que les aspects les plus importants du nouveau programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sont les deux campagnes mondiales, prévues pour l'an 2000, sur la

sécurité des droits fonciers et sur la gestion des centres urbains. La Norvège a activement appuyé la revitalisation du Centre en lui apportant des ressources financières et humaines, conformément aux engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). En outre, cet appui est un élément de la contribution de la Norvège au processus de réforme d'ensemble entrepris au niveau du système des Nations Unies.

15. Si l'on veut qu'elle soit efficace, toute stratégie d'élimination de la pauvreté doit être fondée, entre autres, sur la reconnaissance de l'importance du développement durable des établissements humains. Comme les plus graves des problèmes qui doivent être affrontés dans ce domaine sont dus à la rapidité de l'urbanisation, spécialement dans les pays en développement, il faut freiner l'expansion des bidonvilles, l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion sociale d'un nombre toujours plus grand de personnes qui vivent dans des conditions intolérables.

16. Dans ce contexte, la campagne mondiale sur la garantie des droits fonciers, à la réalisation de laquelle la Norvège a récemment versé une contribution de 2 millions de couronnes norvégiennes (environ 250 000 dollars E.-U.), pourrait avoir des répercussions importantes. Si les droits fonciers ne sont pas garantis, les groupes vulnérables non seulement n'auront aucune raison d'investir dans leurs logements mais encore se verront privés de la possibilité de vivre dans des conditions plus dignes. A ce propos, il faudra accorder une attention spéciale aux besoins des femmes et des enfants. L'insécurité des droits fonciers fait obstacle au progrès dans le domaine des établissements humains et au progrès de la société en général. Cette campagne constitue un excellent exemple de la façon dont l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle constructif dans l'élimination de la pauvreté.

17. La Norvège appuie les travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent pour préparer la Conférence d'examen des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Etant donné qu'il importe que ce processus préparatoire soit large et repose sur la participation de représentants des autorités locales et de la société civile, la Norvège soutient la décision qu'a prise le Comité préparatoire à ce sujet (A/54/32, par. 14). Il faut espérer, pour pouvoir entretenir l'élan du processus de revitalisation, qu'un Directeur exécutif pourra être nommé dès que possible.

18. En ce qui concerne le sous-point e), la Norvège se félicite de ce que l'Assemblée générale ait, dans les recommandations qu'elle a formulées à sa vingt et unième session extraordinaire consacrée à la question de la population et du développement, accordé une priorité élevée au renforcement de la protection des droits de l'homme des migrants. Etant donné la complexité de la question des migrations, le Gouvernement norvégien a fourni un appui financier pour l'organisation du Colloque technique sur les migrations internationales et le développement qui s'est déroulé à La Haye en 1998 afin de trouver des moyens plus efficaces d'étudier ce problème. Bien qu'elle puisse en principe appuyer l'idée tendant à convoquer une conférence internationale sur les migrations, la Norvège considère que la question devrait être examinée tout d'abord au plan régional.

19. Enfin, s'agissant du sous-point g), la Norvège soutient la proposition du Secrétaire général (A/54/328) tendant à ce que le thème du deuxième dialogue de

haut niveau soit le renforcement de la coopération régionale et la création de nouveaux partenariats pour le développement afin de relever les défis de la mondialisation. Néanmoins, si l'on veut que le dialogue conserve sa pertinence, il faudra définir la question et en cerner la portée d'une manière aussi précise que possible. Il serait bon aussi de déterminer dès que possible les dates de ce dialogue pour que des participants de haut niveau puissent y assister.

20. M. LEWIS (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom des 36 pays membres de l'Alliance des petits Etats insulaires qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies, appuie pleinement la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

21. Depuis que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est tenue en 1992, des progrès ont été accomplis sur la voie des engagements pris en matière de protection de l'environnement. L'impact environnemental est une question qui est de plus en plus systématiquement prise en compte lors de l'élaboration des politiques. La communauté internationale a à sa disposition les moyens nécessaires pour que les engagements pris à Rio soient pleinement honorés. Pour les petits Etats insulaires en développement, le développement durable dépend de deux éléments d'importance capitale : la mise en valeur des ressources humaines et la création de partenariats.

22. A cet égard, l'approche générale de la mise en valeur des ressources humaines esquissée dans la note du Secrétaire général (A/52/140) revêt une importance particulière. Pour les petits Etats insulaires en développement, le capital humain est la ressource la plus précieuse. Etant donné leurs dimensions réduites et leur vulnérabilité, ces pays doivent accorder la priorité à l'éducation à tous les niveaux, et faire porter tout spécialement leur attention sur les études relatives à l'environnement, à la science et à la technologie. Une autre question prioritaire pour eux est la formation des responsables de la formulation des politiques, particulièrement en matière de gestion des ressources naturelles et du développement durable.

23. Le Programme d'action de la Barbade et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de sa mise en oeuvre ont souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines pour la survie des petits Etats insulaires. Ce n'est qu'ainsi que ces pays pourront consolider leurs institutions internationales et renforcer leurs capacités administratives et promouvoir la croissance de leurs industries. La mise en valeur des ressources humaines bénéficiera également aux entreprises, qui manquent actuellement des connaissances et de l'expérience nécessaires pour innover et pour s'adapter au progrès technologique et pouvoir ainsi soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

24. Lors des préparatifs de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays membres de l'Alliance des petits Etats insulaires ont identifié en tout 311 projets qui seraient soumis à l'examen des donateurs et de la communauté internationale. Tous ces projets avaient un fil conducteur qui était la nécessité impérieuse de promouvoir la valorisation des ressources humaines. Les pays membres de l'Alliance sont résolus à relever les défis du XXI^e siècle, mais ils ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour occuper la place qui leur revient au sein de la nouvelle économie mondiale.

Faute de cette assistance, l'insuffisance de leurs capacités institutionnelles et technologiques freinera leur développement et mettra leur survie en danger.

25. Dans la Déclaration de la Barbade sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, approuvée en 1994, la communauté internationale a mis en relief la nécessité d'oeuvrer de concert pour réaliser les objectifs fixés. Les petits Etats insulaires considèrent comme acquis que la communauté internationale continue d'appuyer la déclaration; quant à eux, ils redoubleront d'efforts pour renforcer cette collaboration.

26. Les résultats de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale confirment la validité du Programme d'action de la Barbade, laquelle revêt une importance capitale pour les petits Etats insulaires. Les pays membres de l'Alliance des petits Etats insulaires sont résolus à renforcer les partenariats existants et à nouer de nouveaux liens. Ils s'emploient à consolider les initiatives prises au plan national grâce à la création de rapports de collaboration plus efficaces, en particulier avec le système des Nations Unies, afin de pouvoir obtenir un appui accru par l'entremise des organisations régionales compétentes. Ces pays ont également l'intention de resserrer leurs liens avec la société civile et de promouvoir la participation du secteur privé. Le principal message qui se dégage du Programme d'action de la Barbade est la nécessité de mettre en oeuvre une approche participative, mais les petits Etats insulaires en développement ont l'impression qu'il n'est pas toujours tenu compte de cette réalité. Comme il a été souligné même dans les rapports du Secrétaire général, le montant total de l'aide bilatérale et multilatérale reçue par ces pays a beaucoup diminué depuis la Conférence de la Barbade. Cela ne découragera pas leurs efforts, mais il y a lieu de rappeler qu'en 1994, la communauté internationale a pris l'engagement de collaborer avec les petits Etats insulaires en développement et de mettre à la disposition de ces derniers les ressources et connaissances techniques nécessaires pour garantir le succès du Programme d'action.

27. M. IERULESCU (Roumanie), se référant au sous-point g), s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne et des Etats associés. Le premier dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation, la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et la série de réunions de haut niveau qu'a tenues le Conseil économique et social au cours des trois années écoulées ont donné des résultats positifs dans différents domaines sur le plan normatif et ont facilité le règlement de plusieurs des problèmes d'intérêt commun que soulève le processus de mondialisation. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods tenue en avril 1999 a également permis d'analyser le fonctionnement des marchés financiers internationaux et la question de la stabilité du financement du développement.

28. Toutes ces délibérations qui sont consacrées sous l'égide des Nations Unies aux problèmes soulevés par la mondialisation viennent compléter le premier dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement au moyen des partenariats.

29. Parmi les thèmes suggérés pour le deuxième dialogue de haut niveau (A/54/328), celui qu'a proposé la Roumanie, à savoir "Promouvoir la sécurité

économique, objectif des stratégies nationales et de la coopération internationale pour le développement par le partenariat", constituerait une occasion d'analyser les éléments fondamentaux qui contribuent à la sécurité économique et au bien-être social et par conséquent à la sécurité économique, à savoir la formation, le renforcement des capacités et la création de l'infrastructure. La Roumanie espère que cette proposition sera dûment prise en considération lorsque sera choisi le futur thème des dialogues de haut niveau. La proposition formulée par le Secrétaire général dans le document en question permettrait de centrer le débat sur le renforcement de la coopération internationale à la lumière des événements qui se produisent dans la région de l'Europe centrale et orientale. La mobilisation des ressources nationales pour le développement est aussi une question d'actualité qui devrait être examinée lorsque le thème du deuxième dialogue de haut niveau aura été arrêté.

30. Etant donné le programme de travail chargé prévu pour l'an 2000, la délégation roumaine convient qu'il serait bon de remettre le deuxième dialogue à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Elle appuie également l'approche proposée (A/54/328, par. 16 et 17) concernant la participation au processus préparatoire.

31. M. UZTURK (Turquie), se référant au sous-point b), accueille favorablement les préparatifs entrepris pour la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

32. L'un des principaux résultats de la Conférence d'Istanbul a été la participation d'une large gamme d'institutions. En définitive, en effet, la réalisation des objectifs d'Habitat II dépendra de la mobilisation de la société civile, particulièrement au plan local. Aussi le programme de travail d'Habitat met-il l'accent sur la création d'institutions de nature à promouvoir la participation, surtout à ce niveau.

33. Dans ce contexte, le Gouvernement turc réitère son offre de créer en Turquie un bureau régional du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Ce bureau, qui pourrait desservir un grand nombre de pays d'Europe, de la région du Caucase et de l'Asie centrale, faciliterait le processus de décentralisation et d'élargissement déjà entamé. Le Gouvernement turc continue de travailler à ce projet en coordination avec les autorités locales et les autres entités nationales intéressées ainsi qu'avec le Centre. Il espère que les pays de la région appuieront la création de ce bureau et, à terme, ses activités opérationnelles.

34. S'agissant du sous-point e), relatif à la possibilité de tenir une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, les objectifs et les résultats de cette conférence pourraient être les suivants : examen des questions et problèmes nouveaux liés aux migrations internationales à la lumière des transformations sociales et économiques intervenues dernièrement dans le monde; recensement des mesures que devraient adopter les gouvernements, la société civile et les organisations internationales pour les résoudre, compte tenu des causes et des conséquences des migrations internationales ainsi que de la relation entre les migrations internationales et le développement; et intensification des efforts tendant à

resserrer la coopération internationale entre les pays d'origine et les pays de destination. La conférence pourrait déboucher sur l'approbation d'un programme d'action et d'une déclaration qui devraient englober toutes les catégories de migrants.

35. M. KASRI (Indonésie), se référant aux sous-points d) et g), s'associe à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il subsiste à la veille du nouveau millénaire des problèmes extrêmement graves dans le domaine des établissements humains. Des progrès ont certes été accomplis grâce aux mesures et stratégies convenues lors des conférences internationales sur la question et appliquées aux échelons national, régional et international sous la coordination du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), de différentes organisations internationales et des pays donateurs, il reste encore beaucoup à faire. Une forte proportion de la population mondiale continue de vivre dans des conditions intolérables, aggravées encore par la rapidité de l'urbanisation, par l'aggravation de la pauvreté et par les effets négatifs de la mondialisation. En outre, le manque de ressources financières fait obstacle à la mise en oeuvre du Programme d'Habitat par les gouvernements et en particulier par les autorités locales.

36. En Indonésie, la crise financière a eu des conséquences négatives sur la mise en oeuvre du Programme. La capacité des pouvoirs publics de fournir des logements subventionnés adéquats aux économiquement faibles dans l'ensemble du pays s'est trouvée gravement compromise. Malgré tout, le gouvernement demeure résolu à mettre en oeuvre un vaste programme de réformes qui suppose une transformation complète et approfondie du cadre juridique et institutionnel. Cette transformation pourra faciliter la mise en oeuvre intégrale du programme d'Habitat aux échelons national et local. Nombre des activités affectées par la crise financière pourraient encore être mises en route si le Centre, conjointement avec les autres fonds et programmes des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, fournissait toute l'aide possible au pays.

37. La mise en oeuvre du Programme d'habitat aux échelons national et local ne sera possible que si la communauté internationale s'engage résolument à revivifier la coopération internationale dans des domaines, entre autres, comme le renforcement des capacités, la fourniture d'une assistance technique et le transfert de technologies et de ressources financières additionnelles. Cela revêt une importance capitale, surtout pour les pays en développement. Il faut également renforcer le rôle du Centre en ce qui concerne la promotion et la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action prévu par le Programme d'Habitat.

38. Les progrès réalisés sur la voie de la revitalisation du Centre sont encourageants, et la nouvelle approche stratégique contribuera à faciliter la mise en oeuvre de son programme, conformément aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2000-2001. Il faut espérer que le plan de revitalisation encouragera aussi tous les gouvernements, et en particulier ceux des pays donateurs, à mettre des ressources financières adéquates à la disposition du Centre pour qu'il puisse mener à bien son programme de travail et rationaliser et améliorer sa gestion financière et administrative. A ce propos, l'Indonésie se félicite de ce que l'Assemblée générale ait souscrit aux recommandations

formulées par le Secrétaire général au sujet de l'environnement et des établissements humains (A/53/463, par. 53).

39. S'agissant des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'Habitat, l'Indonésie félicite le Comité préparatoire des travaux qu'il a accomplis et des résultats qu'il a obtenus à sa première session et appuie pleinement la proposition tendant à ce que sa première session de fonds se tienne à Nairobi (Kenya) du 8 au 12 mai 2000. Elle approuve en outre les recommandations qui figurent au paragraphe 22 du rapport (A/54/322).

40. L'Indonésie approuve la proposition du Secrétaire général tendant à inscrire à l'ordre du jour de la première session l'examen des mesures adoptées aux échelons national et local, l'association et le rôle de la société civile, le mécanisme de supervision et la coopération internationale. Il faudra continuer d'encourager la participation des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi que des commissions régionales. Il faudrait organiser une réunion régionale de haut niveau pour échanger des données d'expérience et faciliter l'adoption de mesures conjointes avec l'appui des organisations intergouvernementales régionales et les banques régionales de développement. Il faudrait en outre aborder la question de la coopération internationale en vue de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles.

41. S'agissant de la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, les pays aussi bien développés qu'en développement doivent s'employer à relever les défis que sont la mondialisation, le développement, le sous-développement et la pauvreté, dans un esprit constructif et de collaboration. Dans ce même esprit, l'on devrait pouvoir trouver le moyen de maximiser les avantages de la mondialisation pour tous les pays et réduire au minimum ses effets négatifs. Cette tâche a déjà été entreprise grâce au premier dialogue de haut niveau et à la résolution que l'Assemblée a adoptée à sa cinquante-troisième session, par laquelle elle a décidé que le dialogue serait repris tous les deux ans afin d'entretenir l'élan de la coopération internationale.

42. Etant donné que de multiples réunions et conférences doivent se tenir à l'occasion de l'Assemblée du millénaire, il conviendrait que la réunion de haut niveau sur la relance du dialogue soit remise jusqu'à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, en 2001, pour qu'il puisse être tenu pleinement compte des résultats de ces réunions ainsi que des autres conférences tenues sous l'égide des Nations Unies. Les thèmes généraux de cette réunion pourraient être décidés pendant la session en cours de l'Assemblée générale, et les détails pourraient être arrêtés à une date ultérieure. Le thème proposé par le Secrétaire général pourrait fort bien être le thème général du dialogue, et c'est à juste titre qu'il a été proposé de centrer plus particulièrement l'attention sur les défis posés par la mondialisation. Dans ce contexte, il importe de resserrer la coopération régionale et de créer de nouveaux partenariats pour le développement. La tenue de réunions auxquelles participeraient les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, ainsi que la société civile, les entreprises et les organisations non gouvernementales, entre autres, serait de

/...

nature à promouvoir une large participation aux préparatifs du dialogue de haut niveau.

43. M. CABACTULAN (Philippines), après s'être associé à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les Philippines suivent avec un très vif intérêt les travaux de la Commission des établissements humains, en particulier pour ce qui est de l'examen et de l'évaluation de l'oeuvre accomplie par toutes les entités qui collaborent à l'exécution du Programme d'Habitat. Cependant, l'avancement de ce programme ne pourra être évalué comme il convient que lorsque la communauté internationale disposera d'indicateurs comparables et convenus au sujet des établissements humains et du logement.

44. Les Philippines appuient toutes les mesures visant à revitaliser et à renforcer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), étant donné qu'il joue un rôle décisif dans ce domaine, en particulier en veillant à ce que les dispositions du Programme d'Habitat soient reflétées dans des activités opérationnelles. Elle appuie en outre la résolution sur cette question qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

45. S'agissant des migrations internationales et du développement, le rapport du Secrétaire général (A/54/207) contient une évaluation objective des informations disponibles sur la question et un aperçu utile des derniers faits nouveaux intervenus ou des nouvelles activités réalisées dans ce domaine. Il faudrait, sur la base de ce rapport, décider d'ores et déjà de convoquer une conférence internationale étant donné que la majorité des pays qui ont fait connaître leurs vues y sont favorables. A ce propos, il convient de relever qu'en 1995 déjà, lors de la réunion au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Cartagène, un accord est intervenu sur ce point. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas seulement de dégager une majorité, mais plutôt de convaincre ceux qui répugnent à participer à un débat international sur une question d'une importance capitale pour tous et qui affecte aussi bien les pays d'origine, de destination et de transit. D'ailleurs, beaucoup de pays sont à la fois pays d'origine et de destination et, sous une forme ou sous une autre, les migrations constituent un phénomène mondial qui remonte à l'aube même de l'histoire. Les Philippines espèrent vivement que de plus en plus d'Etats Membres se montreront favorables à la tenue de cette conférence.

46. Il faudrait analyser plus en détail des questions comme les objectifs et le financement de la conférence proposée ainsi que la composition de son secrétariat, points sur lesquels il n'existe pas encore de consensus. Il importe au plus haut point d'avoir une idée claire des buts que l'on cherche à atteindre en définitive. Les pays doivent avoir l'assurance que les frontières nationales seront protégées, que leur souveraineté sera défendue, que la dignité de la personne humaine sera sauvegardée et que tous les droits de l'homme seront protégés, et que l'on s'attachera à promouvoir la cause d'un développement soutenu et équitable pour tous. Rien ne devrait empêcher que la question continue d'être étudiée vu qu'en réalité, c'est le bien commun que l'on recherche.

47. Pour ce qui est des thèmes proposés pour le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, les Philippines n'ont pas d'idée arrêtée mais

/...

tiennent à souligner que ce dialogue devrait tendre à promouvoir une meilleure compréhension et une vision plus claire de problèmes d'envergure mondiale qui transcendent les intérêts des individus, des régions ou des groupes. A cette fin, il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie les propositions fournies par le Bangladesh, les Etats-Unis, le Ghana et la Roumanie.

48. Enfin, les Philippines considèrent que ce dialogue ne doit pas être remis trop longtemps et que l'Assemblée du millénaire serait peut-être l'occasion la mieux appropriée.

49. M. BOCOUM (Mali) souscrit à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine à propos du rapport du Secrétaire général relatif à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/54/328). Le défi majeur de l'époque contemporaine est la réalisation d'un développement humain durable à travers les mécanismes de coopération économique internationale basés sur un sincère esprit de partenariat. La communauté internationale doit trouver des solutions adéquates pour atteindre cet objectif. Il faut en particulier inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, d'autant qu'elle n'est pas compensée par un afflux important de capitaux privés. Il faudra aussi éliminer la volatilité des cours des principaux produits de base, qui entrave les efforts de développement économique des pays en développement et complique à l'extrême la programmation des activités de développement étant donné le caractère incertain des recettes d'exportation. Le Mali place de grands espoirs dans le prochain Sommet Sud qui doit se tenir à Cuba en l'an 2000 et espère que l'on posera à cette occasion les nouvelles bases du partenariat Sud-Sud et qu'il sera entamé un dialogue constructif avec le Nord en faveur du progrès de l'humanité tout entière.

50. Regrettablement, le fardeau de la dette continue d'obérer les maigres budgets des pays du Sud et d'entraver leurs perspectives de développement à longue échéance. Il y a lieu de s'attendre, à ce propos à une accélération du mouvement vers une économie mondiale dominée par les consommateurs et arbitrée par les marchés financiers. Cependant, le Mali est conscient de la nécessité de concilier l'impératif de productivité et la cohésion sociale, les principes d'une société ouverte et le devoir de solidarité, l'efficacité et l'équilibre. Si la mondialisation est désormais un phénomène majeur et durable, il faut veiller que les pays soumis à des contraintes considérables et n'ayant que des moyens limités, comme le Mali, n'en subissent pas trop les effets.

51. Le Mali a déjà déclaré, à l'Assemblée générale, son opposition à une mondialisation dominée par la logique du marché et la logique financière, au profit d'une mondialisation centrée sur un développement humain durable. Il a également exprimé sa propre conviction qu'il est possible de résorber les déséquilibres actuels au moyen d'un dialogue pratique qui aborde les défis avec une vision globale et solidaire fondée sur un authentique partenariat et une répartition équitable des responsabilités en vue de l'édification d'un monde meilleur.

52. La promotion de la coopération au niveau continental et particulièrement de la coopération sous-régionale revêt une importance capitale pour les pays en développement. La mise en oeuvre des instruments de coopération visant à

l'intégration économique régionale permettra de renforcer les capacités endogènes et aura un impact positif dans le cadre des échanges avec l'extérieur.

53. En ce qui concerne la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale, il ne faut jamais perdre de vue qu'il y a aujourd'hui dans le monde des millions d'êtres humains qui vivent dans la misère. Il est difficile de résister à la tentation de parler des millions de paysans qui, en dépit de la disette et de l'adversité, préfèrent s'alimenter de fourrage pour le bétail plutôt que de tomber dans la mendicité. L'on ne peut pas non plus ne pas relever le courage des femmes qui tentent de subvenir aux besoins de la famille en surmontant avec dignité toutes les difficultés de la vie quotidienne. L'on ne peut rester insensible non plus au sort des milliers d'enfants qui meurent de malnutrition avant d'atteindre l'âge de 5 ans alors qu'il y a sur la même planète des hommes qui meurent des suites d'une alimentation trop abondantes. Le Mali exhorte les partenaires du développement à s'engager à fond dans une coalition stratégique visant à combattre la pauvreté et la faim au moyen de programmes intégrés qui dépassent les frontières et promouvoir la paix et l'épanouissement de l'être humain.

54. Cependant, il est désormais largement reconnu que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son propre développement, de l'élimination de la pauvreté et du maintien d'un environnement politique garantissant la paix et la sécurité ainsi que le respect des droits de l'homme. En même temps, le dialogue n'a jamais été aussi intense ni la communauté internationale aussi ouverte. Le moment est donc opportun pour créer des partenariats qui permettent non seulement de promouvoir le développement dans les domaines économique et commercial mais aussi d'encourager le progrès social et la protection de l'environnement. La communauté internationale doit prendre le ferme engagement de créer un climat propice à l'épanouissement des valeurs humaines.

55. Il est difficilement compréhensible que certains Etats n'aient pas encore admis la nécessité de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement. Qui plus est, les contributions que certains pays versent au PNUD ont beaucoup diminué ces dernières années. L'appui de la communauté internationale est très nécessaire, et il serait plus utile s'il était fondé sur un dialogue authentique et un véritable partenariat.

56. Mme DINIC (Croatie) accueille favorablement le rapport du Secrétaire général relatif aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/54/332). La Croatie a participé activement à l'élaboration du Programme d'Habitat, s'est associée au consensus d'Istanbul en 1996 et attache une importance extrême à la mise en oeuvre du Programme.

57. La Croatie est un pays peu étendu et sa population, qui compte 4,8 millions d'habitants, est dispersée dans plus de 6 500 hameaux ou villages. Il n'y a qu'une seule grande agglomération urbaine où vivent 20 % de la population. Aussi la Croatie a-t-elle adopté un système d'aménagement du territoire plus intégré tenant compte des paramètres établis dans le Programme d'Habitat. La Loi de 1994 relative à l'aménagement du territoire définit les méthodes à suivre pour appliquer cette approche, et la stratégie et le Programme d'action élaborés

/...

dans ce contexte constituent les documents essentiels devant inspirer le développement et l'aménagement des villes et le développement durable du pays.

58. Le programme d'aménagement du territoire tend à promouvoir un développement plus harmonieux des systèmes urbains. Etant donné les caractéristiques particulières de la Croatie, la mise en oeuvre du Programme d'Habitat sera axée sur le développement des villes et des communautés de petites et de moyennes dimensions, et l'on s'attachera simultanément à freiner l'accroissement de la population dans les grandes villes.

59. Il a fallu, en Croatie, créer des incitations concrètes et adopter des approches intégrées de la planification du développement afin de revivifier les établissements humains et leurs économies. Les pouvoirs publics fournissent une aide à la reconstruction et au développement des zones d'intérêt particulier; un exemple en est le programme national pour le développement durable des communautés des îles de l'Adriatique. Dans le cadre du programme national de reconstruction et de développement, qui reflète les principes d'une croissance soutenable et les principes directeurs énoncés dans le Programme d'habitat, il est également fourni une assistance spéciale aux zones dévastées par la guerre, aux régions frontalières, ainsi qu'aux régions rurales et montagneuses.

60. Le secteur du logement s'est transformé profondément sous l'influence des forces du marché. Depuis 1991, environ 94 % des logements appartenant à la collectivité ont été privatisés. La situation s'est aggravée après le conflit armé étant donné que l'on s'est attaché en priorité à reconstruire les logements détruits et endommagés, en particulier dans le but de résoudre le problème posé par le manque de logements pour les réfugiés et les personnes déplacées, souvent invalides de guerre.

61. Pour mettre en oeuvre le Programme d'Habitat et le plan d'action national, il a été adopté des mesures d'aménagement et des programmes de développement tendant à améliorer les conditions de vie dans les établissements humains. Malgré tout, le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'Habitat au plan national et les progrès accomplis sur la base de la réalisation de ses objectifs constituent aussi un élément important du plan d'action, et il a été décidé qu'il sera élaboré à cette fin des rapports biennaux sur la planification et l'application des mesures tendant à améliorer l'environnement physique dans les communes, les villes et les municipalités. La Croatie est d'avis que des indicateurs plus détaillés doivent être établis pour pouvoir évaluer efficacement la situation réelle et les tendances de la croissance dans chaque ville. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'obtenir les indicateurs quantitatifs et qualitatifs indispensables à la planification, au suivi et à l'évaluation des mesures tendant à améliorer la qualité des logements et à promouvoir le développement d'établissements humains durables.

62. L'accroissement démographique et l'urbanisation sont des domaines indissociables. Dans le contexte des établissements humains, il importe d'analyser cette corrélation, notamment sous l'angle des différences marquées qui caractérisent la répartition des richesses, les classes sociales et les groupes ethniques. La Croatie appuie par conséquent la recommandation formulée par la Commission des établissements humains à sa dix-septième session tendant à ce que les questions relatives à Habitat soient examinées lors des réunions de coordination que le Conseil économique et social doit tenir en l'an 2000.

63. Mme WONG (Singapour), se référant au rapport du Secrétaire général (A/54/207) relatif au sous-point e), fait observer que certains pensent à tort qu'en matière de migrations internationales, les pays d'accueil sont les seuls bénéficiaires, tandis que les pays d'origine seraient désavantagés. En réalité, les migrations internationales sont une question complexe et leurs effets se font sentir aussi bien dans les uns que dans les autres, et tous sont responsables des migrants. Les migrations revêtent des formes multiples : migrations économiques, migrations forcées et migrations internes, sans parler des réfugiés. Singapour comprend le point de vue des pays d'origine et des pays d'accueil car il a reçu des migrants et aussi parce que beaucoup de ses ressortissants ont émigrés.

64. Selon le rapport du Secrétaire général, les gouvernements favorables à la tenue d'une conférence sur les migrations internationales et le développement, bien que nombreux, ne représentent qu'une faible proportion du nombre total d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et même eux ne sont pas parvenus à un consensus sur les objectifs, l'ordre du jour et le financement de la conférence ni la composition de son secrétariat.

65. Il y a lieu de relever que le Colloque technique sur les migrations internationales et le développement qui s'est déroulé à La Haye en juillet 1998 est parvenu à la conclusion que les données disponibles ne suffisaient pas pour pouvoir comprendre le phénomène des migrations et que cela tendait à perpétuer des idées fausses qui constituaient une base très peu solide pour la formulation des politiques. L'avis a également été exprimé qu'il n'était pas opportun de convoquer une conférence sur les migrations et le développement tant qu'il n'y aurait pas de convergence des intérêts respectifs.

66. Les questions liées aux migrations ont été abondamment discutées au sein d'instances comme la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial sur le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Au lieu de convoquer une autre conférence internationale, il faudrait affecter les ressources existantes aux organes qui s'occupent des migrations, comme la Commission de la population et du développement, le Conseil économique et social et l'Organisation internationale du Travail et d'autres institutions spécialisées. Il serait préférable de rassembler des informations supplémentaires sur cette question complexe qui ne se prête pas à des solutions immédiates. Singapour considère par conséquent qu'il faudrait, pour l'instant, écarter l'idée de convoquer une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales.

67. Monseigneur MARTINO (Observateur du Saint-Siège), se référant au sous-point a), souligne un aspect concret de la question du développement durable et de la coopération économique internationale, à savoir les effets négatifs des sanctions. Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité, invoquant le Chapitre VII de la Charte, a imposé à différentes occasions des sanctions à des pays qui n'avaient pas respecté ses décisions. S'il peut être inévitable et justifié d'appliquer des mesures à l'encontre d'un régime qui menace la paix et la sécurité internationales, les sanctions économiques, qui affectent l'ensemble de la population, constituent une question distincte.

68. En fait, cette question est l'un des chapitres inachevés du droit international contemporain. L'objectif primordial des sanctions n'est pas de

punir mais d'obliger le gouvernement visé à changer de comportement. Comme il s'agit de mesures coercitives et non militaires, les sanctions doivent être conformes à la lettre et à l'esprit du droit humanitaire et ne pas produire d'effets sans discrimination ni disproportionnés sur la population civile. Si les sanctions économiques, par exemple, ont pour effet de détruire l'agriculture et d'autres éléments de l'infrastructure d'un pays, si le taux de mortalité infantile augmente à l'excès, si une grande proportion d'enfants ont un poids insuffisant à la naissance du fait de la malnutrition des mères, si les taux de scolarisation diminuent de moitié, si la plupart des écoles et des hôpitaux ne peuvent pas fonctionner et si l'eau potable manque, il est clair que les sanctions économiques n'ont pas été efficaces.

69. Dans la plupart des cas, c'est la population qui devient la victime des conflits, étant affectée psychologiquement et appauvrie économiquement. En pareilles circonstances, l'humiliation, l'exclusion et l'affaiblissement de la société civile qu'entraînent les sanctions économique peut en définitive retarder l'établissement d'une société libre et démocratique dans l'Etat auquel les sanctions sont imposées. En outre, comme le montre l'histoire, l'imposition de sanctions pendant des périodes prolongées a généralement pour effet de renforcer les régimes qui ont poussé leur pays à l'agression ou à des conflits injustifiés car les sanctions détournent l'attention des violations des droits fondamentaux de la personne humaine dont ces régimes se rendent coupables et la dirigent vers un prétendu "ennemi commun". La population sert alors les rangs autour de ses dirigeants, considérant que ces derniers constituent leur seule planche de salut.

70. Par ailleurs, l'on ne saurait ignorer l'impact négatif des sanctions économiques sur des pays tiers, et surtout sur ceux qui, pour des raisons géographiques et historiques, entretiennent des liens étroits avec le pays visé par les sanctions. Celles-ci peuvent avoir des conséquences économiques et sociales dévastatrices pour ces pays, qui ne reçoivent aucune indemnisation ou reconnaissance en contrepartie du fardeau qui pèse sur eux. Par ailleurs, l'on a constaté dernièrement que la complexité des projets d'aide humanitaire qui sont approuvés parallèlement à l'imposition de sanctions économiques et les problèmes bureaucratiques peuvent même aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

71. Le Saint-Siège est d'avis qu'il faut, avant d'imposer des sanctions économiques, définir clairement leurs buts et leurs objectifs de manière à pouvoir évaluer les progrès accomplis par l'Etat objet des sanctions et alléger progressivement celles-ci à mesure que les objectifs en question sont atteints. Il importe aussi d'évaluer les conséquences que les sanctions peuvent avoir sur le plan humanitaire et, si possible, les quantifier. Les résultats de ce processus devraient être expressément indiqués dans toute résolution relative à l'imposition de sanctions.

72. Le Saint-Siège considère en outre que les dispositions de la Charte des Nations Unies ne doivent pas être utilisées comme arme par les riches et les puissants pour châtier les pauvres et les faibles du monde, car cela a des conséquences à la fois inhumaines et immorales. S'il adhère sans réserves au principe selon lequel les violations graves ne sauraient être tolérées, il fait appel à la conscience de la communauté internationale pour qu'elle reconsidère les conséquences négatives de l'actuel système de sanctions économiques. Le

Saint-Siège est disposé à appuyer un mécanisme différent et plus juste, comme cela a été recommandé lors du deuxième Séminaire sur le ciblage des sanctions financières des Nations Unies qui s'est à Interlaken (Suisse) en mars 1999.

73. M. MA ZUESONG (République populaire de Chine), se référant au sous-point a), souligne l'importance que continuent d'avoir la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Si beaucoup de pays en développement ont introduit de larges réformes économiques et des programmes d'ajustement structurel dans le cadre de ces instruments, l'injustice de l'ordre économique international et les obstacles qui entravent la coopération internationale pour le développement ont mis gravement en danger la mise en oeuvre de la Déclaration et de la Stratégie. La délégation chinoise demande instamment à la communauté internationale, et en particulier aux pays développés, de s'acquitter intégralement des engagements pris en matière de financement du développement, d'allègement de la dette, d'échanges et de transfert de technologies pour créer ainsi un climat favorable qui permette aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs économiques et sociaux.

74. En ce qui concerne la question des établissements humains, dont l'importance ne cesse de croître, la Chine s'est inspirée de deux objectifs fondamentaux, qui sont "un logement pour tous" et le "développement durable des établissements humains". Grâce à la participation de tous, du gouvernement central aux communautés locales, il a été introduit des réformes dans le secteur du logement et il a été accompli des progrès tangibles, comme en témoignent l'augmentation de l'espace habitable par habitant et une planification plus rationnelle.

75. La Chine constate avec satisfaction que la Commission des établissements humains, en sa qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer à un examen et à une évaluation d'ensemble du Programme d'Habitat, a déjà entrepris sa tâche et elle espère que la Commission entreprendra sous peu les travaux de fond, sur lesquels reposeront le succès de cette réunion.

76. Les ressources humaines constituent le facteur de production le plus dynamique et leur mise en valeur doit être axée sur la dimension humaine. S'il est certain que c'est au gouvernement de chaque pays qu'incombe principalement la responsabilité de valoriser ces ressources, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour fournir une aide dans ce domaine aux pays en développement. Il faut espérer que les organismes des Nations Unies continueront d'accorder la priorité à cette question. Le Gouvernement de la République populaire de Chine y attache une extrême importance et il applique à ce propos une stratégie visant à promouvoir la prospérité grâce à la science et à l'éducation. En outre, le Gouvernement chinois est toujours disposé à resserrer sa coopération avec les autres pays et avec les organisations internationales compétentes.

77. Les migrations internationales constituent un phénomène extrêmement complexe et l'on ne saurait ignorer leurs effets économiques, sociaux et politiques. Pour résoudre le problème, il faudra instaurer un ordre économique international plus juste et plus équitable et créer un environnement plus

favorable à la réduction des déséquilibres entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit encourager les pays d'origine et de destination à coopérer sur la base d'un dialogue mené sur un pied d'égalité dans l'intérêt de tous.

78. En ce qui concerne la coopération économique internationale, il est évident que le rythme accéléré de la mondialisation impose une régulation de ce processus, et la Chine se félicite donc de toutes possibilités de traiter de cette question, par exemple lors du dialogue de haut niveau qui a eu lieu en septembre 1998. Dans ce contexte, il faudra revivifier la coopération internationale pour le développement par la relance du dialogue et le partenariat. Il faudra à l'avenir continuer d'accorder la priorité, dans les dialogues de haut niveau, aux questions liées à la coopération internationale pour le développement, entre autres. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour entretenir l'élan de la coopération pour le développement et convertir le consensus en actes. Cette coopération doit être orientée dans le sens approprié et doit respecter l'autonomie des pays en développement et leur droit de choisir la voie de développement qui leur convient le mieux.

79. Mme LUBIN [Organisation internationale du Travail (OIT)] est clairement consciente de la nécessité de réguler les courants migratoires et de mettre les travailleurs migrants et leurs familles à l'abri de l'exploitation.

80. L'OIT s'occupe activement de la question depuis 1919, date de sa création. L'année suivante, elle a approuvé une recommandation précisément consacrée à l'égalité de traitement qui doit être réservée aux ressortissants d'un pays et aux travailleurs migrants. La Conférence internationale du Travail a approuvé quatre conventions relatives aux travailleurs migrants et à leurs conditions d'emploi, la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements pour les aider à formuler des politiques et des normes en la matière, la réalisation d'enquêtes pour analyser les causes des migrations et l'élaboration de principes directeurs concernant la prestation de services adéquats aux travailleurs migrants et à leurs familles. En juin 1999, il a été soumis au Comité d'experts sur l'application des conventions et des recommandations un rapport sur les travailleurs migrants indiquant le nombre de ratifications des conventions pertinentes et résumant les rapports reçus de 96 gouvernements et de dix territoires non métropolitains. Ce rapport contenait en outre un exposé des tendances des migrations, des propositions contenant les mesures qui pourraient être prises pour adapter les normes aussi bien internationales que nationales aux changements de circonstances dans le monde et une description des problèmes auxquels se heurtent les travailleurs migrants et leurs familles. L'un de ces problèmes tient à la féminisation croissante des migrations et à la fréquence avec laquelle les migrantes sont victimes de la prostitution et d'autres formes d'exploitation. En 1997, l'OIT a entrepris un projet tendant à améliorer les conditions de travail et le bien-être des migrantes, et en particulier des Philippines et des Indonésiennes qui émigrent pour travailler comme domestiques.

81. Un autre élément qu'il ne faut pas perdre de vue est la nette augmentation de l'immigration illégale. A l'heure actuelle, il est établi une distinction entre les migrants employés légalement et illégalement mais, lorsque les instruments de l'OIT ont été rédigés, la distinction portait surtout entre les migrations temporaires et permanentes. Quoi qu'il en soit, les accords conclus

pour réglementer les migrations temporaires ne sont presque plus appliqués, de sorte que les migrants temporaires ne sont généralement pas protégés. Aussi l'OIT contribue-t-elle au rapatriement et à l'assimilation des migrants, qui doivent trouver des emplois appropriés et s'intégrer à la société avec les membres de leurs familles.

82. Dans ce contexte, l'OIT fournit une assistance technique aux gouvernements qui en font la demande pour les aider à résoudre les problèmes liés aux migrations et elle a souvent recours aussi bien à des employeurs qu'à des employés connaissant bien les problèmes locaux. L'OIT collabore en outre avec les gouvernements qui souhaitent négocier des accords unilatéraux ou bilatéraux pour régler ces problèmes en appliquant les normes établies dans les conventions et recommandations de l'Organisation.

83. S'agissant des migrations permanentes, l'OIT, qui a souligné la nécessité de réunir les familles de migrants, a formulé une recommandation et une convention qui définissent les membres de la famille pouvant rejoindre les migrants ainsi que les services sociaux dont ils peuvent avoir besoin.

84. L'OIT a mis en route un programme d'enquête sur les mauvais traitements dont sont victimes les travailleurs migrants. Elle a également entrepris de constituer une base de données sur cette catégorie de travailleurs qui pourra être consultée sur Internet pour obtenir des informations quantitatives et qualitatives sur leurs conditions de vie et de travail.

85. L'OIT a participé à la préparation du Colloque technique sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) en juin 1998 et qui a permis de faire la lumière sur différents aspects économiques, sociaux, culturels et sexospécifiques des migrations et sur les incidences de celles-ci du point de vue des droits de l'homme.

86. Conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation internationale pour les migrations, l'OIT parrainera un programme ayant pour but de renforcer les capacités institutionnelles à long terme de formulation des politiques relatives aux migrations internationales.

87. S'agissant de la proposition tendant à convoquer une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, l'OIT propose que cette réunion soit fondée sur les principes énoncés dans les instruments internationaux en vigueur relatifs aux migrations et tendent à faire mieux connaître lesdits instruments. La conférence devrait revêtir la forme d'une réunion technique tendant à dégager un consensus sur différentes questions d'actualité, comme l'emploi et la protection des travailleurs migrants et de leurs familles.

88. En ce qui concerne le sous-point b), l'OIT considère que les deux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) - un logement adéquat pour tous et des établissements humains durables dans un monde en voie d'urbanisation - soulèvent des problèmes importants pour les membres de l'organisation tripartite qu'est l'OIT. Comme, dans bien des régions du monde, l'urbanisation se traduit par un accroissement de l'emploi non structuré, la difficulté qu'il y a à accroître la productivité et les revenus tout en

fournissant une protection sociale aux travailleurs du secteur non structuré préoccupe de plus en plus l'OIT, qui a commencé à collaborer avec différentes entités, et notamment avec les autorités locales, pour trouver une solution à ce dilemme.

89. Le colloque sur les syndicats et le secteur non structuré qui se tient en ce moment à Genève contribuera certainement à promouvoir un accroissement des salaires et de la protection sociale des travailleurs de ce secteur ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail. L'OIT, pour sa part, continuera de participer activement aux travaux du Forum international sur la pauvreté en milieu urbain, mécanisme de coordination des activités menées par le système des Nations Unies pour réaliser les objectifs visés dans le Programme d'Habitat.

90. Mme NDIAYE [Organisation internationale pour les migrations, (OIM)], se référant au sous-point e), fait observer que s'il existe manifestement une corrélation entre les migrations internationales et le développement, l'on ne sait pas toujours que les migrations internationales se font pour la plupart entre pays en développement, et pas seulement du Sud vers le Nord. Un autre aspect qu'il faut prendre en considération est que les migrations constituent actuellement un phénomène mondial. En fait, presque tous les pays sont devenus d'accueil, de transit ou d'origine et certains d'entre eux sont les trois à la fois. Bien que, selon les statistiques, 125 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays au milieu des années 90, ces chiffres ne reflètent pas vraiment l'ampleur de ce phénomène car il est difficile de quantifier l'intensification des migrations irrégulières ou de déterminer dans quelle mesure les migrations constituent un coût net ou une contribution nette, et quel est le coût réel, pour les pays en développement, de la perte de personnel qualifié. Il n'est pas possible de répondre à ces questions si l'on ne connaît pas avec précision les effectifs des populations migrantes.

91. Telles ont été les principales questions examinées lors du colloque technique qui s'est tenu à La Haye en 1998. L'OIM a participé activement au Groupe de travail des Nations Unies qui a planifié cette manifestation. Le Colloque a apporté beaucoup d'informations qui ont contribué à faire mieux comprendre le phénomène des migrations. Grâce à cette réunion, l'OIM a pu mieux programmer ses activités, qui concernent six grands secteurs : le transport des migrants, la santé des migrants, la traite des êtres humains, la diffusion d'informations, la migration de retour et la coopération technique.

92. Le débat international sur la migration a énormément progressé au cours des dix années écoulées. Par exemple, la nécessité de mettre au point des cadres intégrés de politique générale tenant compte des liens entre la migration, l'aide publique au développement, le commerce, l'investissement et les plans de développement démographique et social est bien mieux comprise aujourd'hui. Bien que certains pays aient déjà établi des mécanismes gouvernementaux internes à cette fin, la question des migrations internationales doit être abordée aux échelons national et international et, pour trouver une solution viable, il faut que les pays d'origine et les pays de destination entretiennent une coopération et un dialogue permanents. L'OIM participe à différentes initiatives régionales pour faire face aux problèmes posés par les migrations et s'emploie en priorité à appuyer les mécanismes consultatifs régionaux. Un exemple de ces mécanismes est le processus dit de Puebla, en Amérique centrale et du Nord, qui a montré combien des contacts et un dialogue réguliers sont propices à une meilleure

compréhension des problèmes communs et peuvent déboucher sur la formulation de stratégies sur des questions aussi diverses que le trafic de migrants et la protection de leurs droits. Des processus similaires sont en cours en Asie, dans les pays de l'ancienne Union soviétique, en Amérique latine et en Afrique.

93. Les efforts déployés pour promouvoir un dialogue constructif entre les pays d'origine, de transit et de destination contribueront, à terme, à améliorer la gestion des problèmes liés aux migrations. Cela pourra beaucoup contribuer aussi à la solution des problèmes causés par les tendances actuelles et à faire en sorte qu'il soit possible d'exploiter les avantages de migrations ordonnées. Dans ce contexte, l'OIM contribuera au dialogue au plan régional dans le cadre de ses programmes de coopération technique, grâce auxquels elle s'emploie à diffuser l'expérience qu'elle a acquise et les pratiques recommandées.

94. Il y a lieu de signaler en outre que l'un des plus épineux des problèmes liés aux migrations, qui affecte aussi bien les pays développés que les pays en développement, est celui des migrations irrégulières. Dans ce domaine, l'OIM accorde la priorité à la coopération pour le rapatriement des migrants et met en oeuvre des programmes qui établissent un lien entre le rapatriement et le développement des pays d'origine.

95. Au cours de l'année écoulée, l'OIM a collaboré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies. En Amérique centrale, elle a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour fournir une assistance aux victimes du cyclone Mitch. Au Timor oriental, elle a aidé les nationaux qui résidaient à l'étranger à participer au plébiscite, et, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a organisé l'évacuation militaire de dizaines de milliers d'Albano-kosovares de Macédoine et, par la suite, leur retour volontaire au Kosovo. Par ailleurs, conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OIM a organisé des cours sur les législations et politiques relatives aux migrations à l'intention des nouvelles démocraties et aux pays en développement d'Europe et d'Afrique australe. En Angola et au Kosovo, l'OIM a collaboré avec l'ONU au processus de réinsertion des militaires démobilisés et de leurs familles. Dernièrement, en collaboration avec le HCR, l'OIM s'est occupée d'organiser le retour volontaire des personnes déplacées du Timor oriental. Elle a récemment signé un accord de coopération avec le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le Sida (ONUSIDA) ainsi qu'un mémorandum d'accord avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue du lancement d'initiatives communes de protection de la santé des migrants, une attention particulière devant être accordée à ce propos au continent africain.

96. Les migrations étant un phénomène mondial, l'OIM demande instamment aux institutions du système des Nations Unies d'unir leurs efforts pour faire face comme il convient aux défis posés par les migrations et le développement.

97. M. HWANG (République de Corée), se référant au sous-point a), souligne que la mise en oeuvre d'une approche intégrée est indispensable si l'on veut atteindre les buts et les objectifs fixés en matière de développement durable. Regrettablement, à la veille d'un nouveau millénaire, beaucoup de pays en développement demeurent plongés dans une pauvreté absolue, ployant sous la dette extérieure et le sous-développement économique. Cette situation est encore

aggravée par les conséquences néfastes de la mondialisation sur le développement, qui sont apparues clairement lors de la crise financière qu'ont traversée les pays d'Asie. Comme la communauté internationale, dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, a défini les buts et les objectifs du développement durable, il importe au plus haut point de gérer les risques de la mondialisation si l'on veut que les engagements pris dans lesdits instruments soient pleinement honorés.

98. L'objectif ultime du processus de développement doit être une croissance équilibrée. L'expansion économique ne doit pas être le seul critère appliqué pour évaluer le degré de développement. Les objectifs sociaux dans des domaines comme l'équité, la parité homme-femme, l'éducation et la santé doivent être pris en considération dès les premières étapes de l'élaboration des stratégies de développement.

99. En deuxième lieu, il faut créer un environnement international propice qui permette de tenir compte des besoins des pays en développement dans le processus de promotion du développement durable. Il importe en particulier d'améliorer le système commercial et l'architecture financière internationale pour que les pays en développement puissent s'intégrer pleinement à l'économie mondiale, ainsi que pour trouver des solutions pour combattre les effets néfastes de la mondialisation. Il faut en outre continuer à mobiliser des ressources financières internationales, en particulier dans le contexte de l'aide publique au développement. Compte tenu du rôle de catalyseur que joue ce type d'assistance, il faudra inverser la tendance à la baisse de ces courants de ressources.

100. En troisième lieu, les pays doivent remplir plusieurs conditions fondamentales s'ils veulent réaliser le développement durable : ils doivent adopter des politiques macro-économiques rationnelles et des pratiques bancaires prudentes; ils doivent veiller à une saine gestion des affaires publiques; et l'Etat doit assumer un rôle primordial dans la création d'un environnement propice au développement durable, en jouant un rôle de facilitation et non de réglementation.

101. En ce qui concerne le sous-point g), le premier dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale a posé les bases nécessaires pour consolider une authentique collaboration en faveur du développement. Pour obtenir des résultats plus tangibles, toutefois, le prochain dialogue devrait être centré plus précisément sur des aspects concrets de la coopération économique internationale, de la coopération pour le développement et de l'élaboration des politiques.

102. Comme tous les intéressés, y compris des entités de la société civile et le secteur privé, ont pu prendre une part active au premier dialogue de haut niveau, il faut espérer que l'on s'attachera, lors du prochain, à promouvoir à nouveau une interaction constructive des participants.

103. M. OSIO (Nigéria), après avoir souscrit à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, relève que le défi le plus important, pendant le reste des années 90, est la relance du

développement économique et social des pays en développement, l'objectif étant d'assurer une croissance soutenable de l'économie mondiale et un environnement extérieur favorable.

104. Pour réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, les pays en développement doivent être mieux préparés à combattre les effets négatifs de la mondialisation. Par conséquent, la Stratégie internationale du développement doit tendre à maximiser les avantages que peuvent apporter la libéralisation des échanges, les mesures d'allègement de la dette extérieure, les plans et les programmes visant à éliminer la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et les mesures de renforcement des capacités, entre autres.

105. Pour ce qui est précisément de la valorisation des ressources humaines, il est bon que, dans son rapport (A/54/408), le Secrétaire général ait mis l'accent sur l'habilitation des femmes et des jeunes et sur les autres aspects plus généraux liés aux droits de l'homme.

106. Le droit au développement est l'un des plus importants des droits de tous les peuples et de toutes les nations. Cependant, ce développement ne servirait à rien si le capital humain n'est pas dûment mis en valeur. Les ressources humaines sont le capital le plus précieux de tout pays, qu'il soit développé ou en développement. Des mesures de coopération doivent être adoptées au plan international pour intégrer les nouvelles technologies de l'information aux programmes de mise en valeur des ressources humaines des pays en développement.

107. Le Nigéria attache une grande importance au dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, surtout au niveau des relations multilatérales. Il est chaque jour plus évident que ce dialogue doit être renforcé aux échelons régional et interrégional, en particulier à une époque caractérisée par la mondialisation et par la libéralisation de l'économie mondiale. Il faut espérer que les questions à l'examen auront un impact positif sur la vie de tous les peuples du monde, spécialement dans les pays en développement.

La séance est levée à 17 h 40.